

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 15 décembre 2022**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 15/12/2022

D/2022-042

Aujourd'hui, jeudi 15 décembre 2022, à 9 heures 32, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Delphine JAMET**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames BOUVIER, DELUC, JAMET, et SCHMITT et Messieurs BELPERRON et GIRARD

*A titre de suppléants :*

Madame DELNESTE

*A titre de titulaire en distanciel :*

Mesdames DEMANGE et FAHMY

*A titre de suppléant en distanciel :*

Madame JUSTOME et Monsieur FEYTOUT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, EL KHADIR, KUHN et LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC*

D-2022/042

**Budget Primitif 2023 - décision - autorisation**

Madame Delphine JAMET, présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,  
Conformément au rapport d'orientation budgétaire présenté au comité syndical du 24/11/2022 et après avoir entendu le rapport de présentation du budget de l'exercice 2023 du syndicat intercommunal à vocation unique pour la restauration collective de Bordeaux et Mérignac,

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994, Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2312-1, L2312-2, L2312-3, L 2312-4 et L 5111-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable du 1<sup>er</sup> août 1996,

Vu la délibération D-2022/033 du 24/11/22 portant sur le débat d'orientation budgétaire du Budget Primitif de l'exercice 2023,

**Adopte la délibération suivante :**

**Article 1 :**

Le budget du S.I.V.U. pour l'année 2023 tel que présenté par sa présidente, Madame Delphine JAMET, est approuvé.

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses, s'élève :

↳ En section de fonctionnement à la somme de	22 537 179,19 euros
↳ En section d'investissement à la somme de	1 143 900,00 euros

**Article 2 :**

Le budget est voté par chapitre et par nature.

**Article 3 :**

La présidente est autorisée à signer tout document afférent à cette affaire.

Voix pour : 7 Voix contre : 0 Abstentions : 1

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social, le 15/12/2022

La présidente,



Delphine JAMET

[www.sivu-bordeauxmerignac.fr](http://www.sivu-bordeauxmerignac.fr)